

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



SOMMAIRE

3	Edito/Mot du Président
4	Faits marquants
6	Le Syndicat en bref
8	Les enjeux stratégiques
10	Mission 1 : Donner un accès à tous à l'électricité
12	Mission 2 : Améliorer l'efficacité énergétique
16	Mission 3 : Développer les énergies renouvelables
18	Mission 4 : Assurer le contrôle des concessions
20	Mission 5 : Mutualiser les moyens pour nos adhérents
22	Mission 6 : Développer plus de services pour nos adhérents
26	Mission 7 : Développer les relations avec les usagers
28	Mission 8 : Développer les moyens adéquats
30	Annexes/Glossaire

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'année 2024 marque un tournant dans la façon dont nous présentons notre action collective. Avec cette nouvelle formule de rapport d'activités, nous avons souhaité mieux faire ressortir la diversité et la richesse de nos missions. Vous découvrirez ainsi nos interventions organisées autour de huit grands axes, qui illustrent la vocation de notre syndicat : garantir à chacun l'accès à l'électricité, accompagner la transition énergétique, développer les énergies renouvelables, assurer le contrôle de nos concessions, mutualiser des moyens pour nos adhérents, proposer de nouveaux services, renforcer les relations avec les usagers, et enfin, nous doter de moyens adéquats pour poursuivre ces ambitions.

Au-delà des chiffres et des réalisations, ce rapport reflète notre volonté d'être un acteur proche des territoires, engagé dans l'innovation, et attentif aux besoins des usagers comme de nos partenaires. Afin d'en faciliter la lecture, nous avons également introduit un glossaire qui vous permettra de naviguer plus aisément parmi les termes techniques et les notions clés.

Je tiens à saluer le travail accompli en 2024 par nos équipes et nos élus, ainsi que la confiance que vous, adhérents, nous accordez. Ensemble, nous faisons progresser chaque jour l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la modernisation des services publics locaux.

En 2025, nous poursuivrons cette dynamique avec la même détermination : innover, mutualiser et accompagner les territoires pour répondre aux défis énergétiques d'aujourd'hui et de demain.

Je vous invite donc à parcourir ce rapport non seulement comme un bilan, mais comme le témoignage d'un engagement collectif au service de l'intérêt général.

Avec toute ma reconnaissance,
Pascal DESAUTELS



LES FAITS MARQUANTS 2024



12 avril 2024 :

Participation au premier Forum de l'Ingénierie Territoriale organisé par la Préfecture de la Marne



26 au 28 juin 2024 :

Congrès national de la FNCCR à Besançon (25)
Stand Entente Grand Est
Conférence sur le nouveau standard cartographique STARELEC avec l'intervention de Raphaëla SALING, chef du service SIG au syndicat.



24 juillet 2024 :

Présentation du Compte-rendu annuel d'activités (CRAC) 2023 des Concessionnaires ENEDIS et EDF au siège social du syndicat, en présence de :
Pascal DESAUTEL, Président du SIEM,
Hannah BESSER, Directrice Régionale ENEDIS,
Frédéric LAJOUX-KARABIN, Directeur Territorial ENEDIS.

30 et 31 août 2024 :

Carrefour des Collectivités Territoriales





30 septembre 2024 :

Présentation du Compte-rendu annuel d'activités du concessionnaire (CRAC) au siège social de GRDF à Bezannes

Signature de la convention de raccordement des ouvrages de méthanisation situés à la Ville-sous-Orbais, en présence de :

Pascal DESAUTELS, Président du SIEM,
Eric LAURENT, Directeur Territorial Champagne-Ardenne GRDF.

30 septembre 2024 :

Inauguration de la première centrale photovoltaïque du syndicat sur le terrain de la Direction d'ENEDIS à Reims, en présence de :

Pascal DESAUTELS, Président du SIEM,
des élus du Bureau syndical,
Hannah BESSER, Directrice Régionale ENEDIS,
Frédéric LAJOUX-KARABIN, Directeur Territorial ENEDIS.



1^{er} octobre 2024 :

Comité Syndical et intervention d'ORANGE pour évoquer le plan d'arrêt du cuivre, les raccordements fibre et les travaux de génie civil, en présence de :

Emmanuel LAGLER, Directeur des relations avec les collectivités marnaises,
Julien CARON, Responsable Affaires Genie Civil et Collectivités Locales.

24 octobre 2024 :

Organisation d'un atelier autour des Energies Renouvelables et présenté par le cabinet de conseil Tillia. Les acteurs locaux et collectivités engagées dans la transition énergétique étaient présents.



LE SIEM EN BREF

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM) a été créée en 1948 de la volonté des communes marnaises de s'organiser autour d'une structure performante pour défendre leur intérêts et celles de leurs administrés.

C'est un syndicat de communes, propriétaire du réseau de distribution d'électricité marnais. Il est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE) dans le département de la Marne.

Au fil des années, en plus de sa mission historique, le SIEM a développé de nombreuses compétences et services tournées vers les collectivités et organismes publics. Réunissant les 611 communes du département dont la Communauté Urbaine du Grand Reims, le SIEM est un acteur public majeur des enjeux énergétiques et le partenaire privilégié des communes et EPCI marnais.



Gouvernance

- ✦ 1 Président
- ✦ 4 Vice-Présidents et 11 membres du Bureau
- ✦ 1 Comité syndical de 59 membres élus
- ✦ 9 commissions thématiques



Fonctionnement au 31 décembre 2024

- ✦ 24 agents
- ✦ 20 titulaires
- ✦ 3 contractuels
- ✦ 1 agent en disponibilité



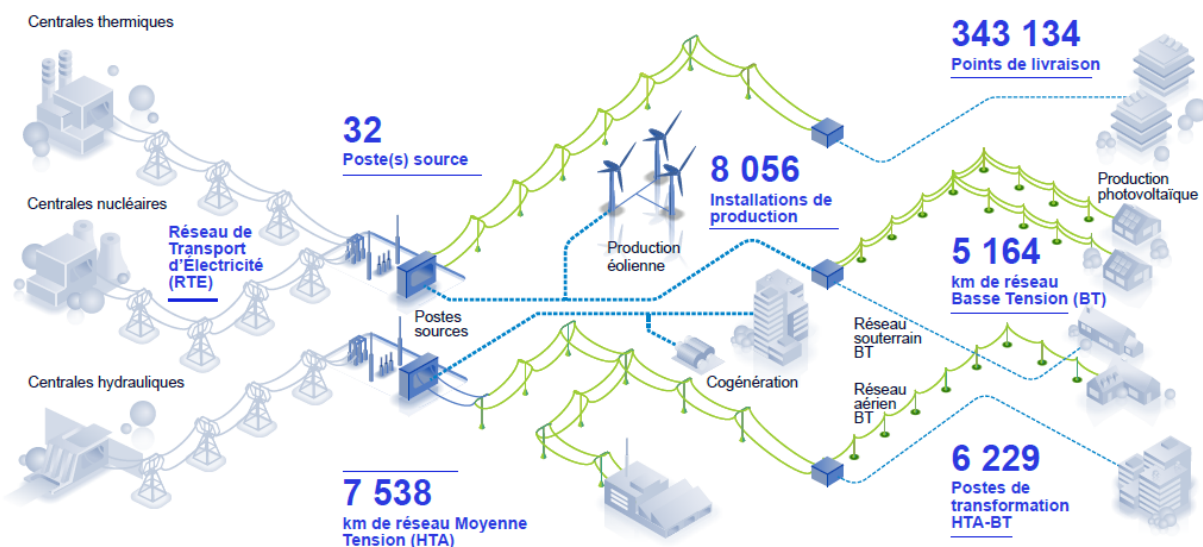
Budget

- ✦ 27,6 millions d'euros d'investissement dont :
 - ✦ 14,3 millions d'euros investis sur les réseaux électriques
 - ✦ 8,6 millions d'euros investis sur les réseaux d'éclairage publics



Patrimoine électrique au 31 décembre 2024 - données ENEDIS

Le réseau public de distribution d'électricité



Source : CRAC ENEDIS/EDF 2024

COMPÉTENCES ET SERVICES



Electrification Rurale :

- contrôler la mission de service public de distribution d'électricité déléguée à ENEDIS,
- étendre, moderniser et sécuriser le réseau électrique,
- veiller à la tenue de la qualité de l'énergie distribuée.



Gaz :

- contrôler la mission de service public de distribution de gaz naturel déléguée à GRDF,
- accompagner les communes dans les échanges avec le concessionnaire lors de projet de construction d'ouvrages ou de raccordement d'unité de méthanisation.



Eclairage Public :

- exploiter et entretenir le réseau d'éclairage public des communes adhérentes,
- moderniser le réseau d'éclairage public,
- améliorer l'efficacité énergétique.



IRVE :

- développer un réseau de bornes de recharge pour véhicule électrique,
- veiller à une parfaite accessibilité au réseau.



Energies Renouvelables :

- développer des centres de production d'électricité locale,
- accompagner les collectivités sur des projets de production locaux.



Cartographie (SIG) :

- proposer aux collectivités un accès à un système d'information géographique à jour et complet,
- distribuer les données cadastrales aux collectivités,
- développer des outils cartographiques d'aide à la gestion quotidienne des collectivités : réponses aux DT/DICT, gestion des cimetières, urbanisme.



Groupeements d'achats :

- proposer des contrats groupés de fourniture d'électricité et de gaz naturel compétitifs,
- accompagner les adhérents tout au long de la vie des contrats,
- proposer une mise à disposition des données de consommation de leurs sites sur une plateforme dédiée.



Vidéoprotection :

- accompagner les collectivités dans la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur leur territoire.

LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Les missions traduisent une ambition forte : garantir un accès équitable et durable à l'énergie pour tous les usagers. En modernisant et sécurisant les réseaux, le syndicat contribue à une meilleure efficacité énergétique et à la qualité de l'électricité distribuée. Grâce à la mutualisation, il offre à ses adhérents des solutions concrètes et économiques, qu'il s'agisse de mobilité électrique, de groupements d'achats ou d'outils de gestion adaptés. Les services s'élargissent en permanence pour répondre aux besoins des collectivités : éclairage public, données cartographiques, vidéoprotection, ou encore accompagnement de projets innovants. Enfin, l'organisation du syndicat s'appuie sur des moyens humains et techniques solides, et sur une gouvernance claire qui permet de porter une vision stratégique partagée. Ensemble, nous construisons un modèle énergétique plus responsable, plus innovant et plus solidaire.



Mission 1 : Donner un accès à tous à l'électricité

- Donner à tous les usagers qui en font la demande, un accès au réseau public de distribution d'électricité.



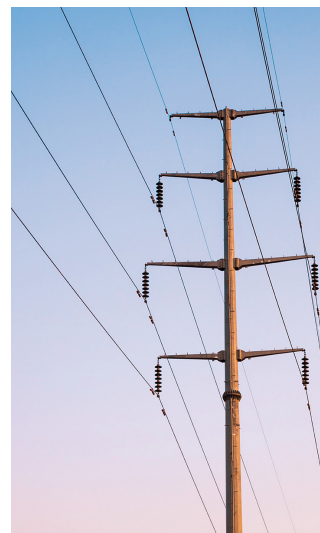
Mission 2 : Améliorer l'efficacité énergétique

- Moderniser et sécuriser les réseaux électriques,
- Distribuer une énergie de qualité,
- Investir et moderniser les réseaux d'éclairage public,
- Mettre à disposition une plateforme de suivi énergétique.



Mission 3 : Développer les énergies renouvelables

- Mettre en oeuvre une feuille de route pour développer les ENR sur le territoire,
- Expérimenter une installation de production photovoltaïque.



Mission 4 : Assurer le contrôle des concessions

- Concession Gaz,
- Concession Électricité.



Mission 5 : Mutualiser les moyens pour nos adhérents

- Promouvoir et développer la mobilité électrique,
- Coordonner l'acquisition et la mise à jour du PCRS,
- Organiser des groupements d'achats d'énergies pour les collectivités et les organismes publics.



Mission 6 : Développer plus de services pour nos adhérents

- Exploiter les réseaux d'éclairage public,
- Diffuser les données cadastrales,
- Mettre à disposition des données cartographiques à jour,
- Proposer des outils d'aide à la gestion de services publics,
- Accompagner la mise en place de dispositif de vidéoprotection.



Mission 7 : Développer les relations avec les usagers

- Animer les réseaux d'acteurs,
- Soutenir et accompagner les projets décentralisés de coopération internationale,
- Soutenir et accompagner les projets innovants,
- Sensibiliser le public à la transition énergétique.



Mission 8 : Développer les moyens adéquats

- Animer les instances politiques du syndicat,
- Développer des services compétents.



Mission 1 :

Donner un accès à tous à l'électricité



Donner à tous les usagers qui en font la demande, un accès au réseau public de distribution d'électricité.

Les clients de la concession

Dans le cadre de ses missions d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité (AODE), le syndicat doit garantir un accès au réseau électrique à tous les usagers qui en font la demande. L'article L121-1 du code de l'énergie définit l'électricité comme un «produit de première nécessité».

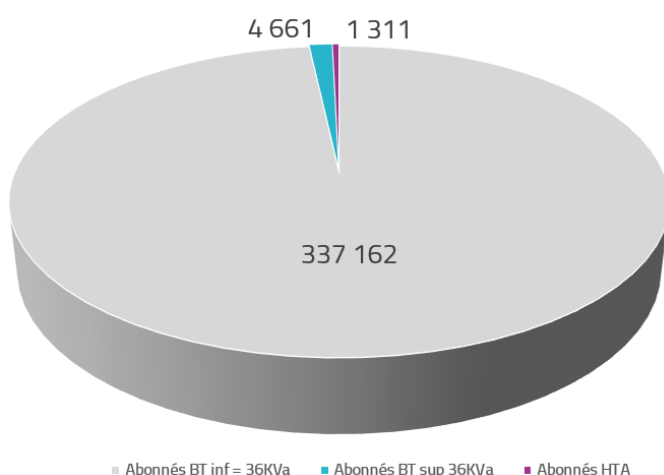
Le nombre d'abonnés de la concession marnaise est décompté en fonction du nombre de contrat de fourniture souscrit.

343 134

ABONNÉS DANS LA MARNE EN 2024.

Soit une augmentation de 0,97 % du nombre d'abonnés ayant souscrit un contrat de fourniture d'électricité. Depuis plus de 10 ans, le nombre d'abonnés est en constante évolution, de l'ordre de 0,5 à 1,1 % par an.

Répartition des abonnés par type de raccordement



Les abonnés de la concession sont répartis en fonction de leur raccordement au réseau de distribution publique :

- Les abonnés raccordés au réseau BT et ayant un contrat de fourniture d'une puissance inférieure ou égale à 36 KVa (particuliers ou petits professionnels),
- Les abonnés raccordés au réseau BT et ayant un contrat de fourniture d'une puissance supérieure à 36 KVa (professionnels),
- Les abonnés raccordés au réseau HTA et ayant un contrat de fourniture d'une puissance supérieure à 36 KVa.

Les travaux d'extensions de réseaux électriques

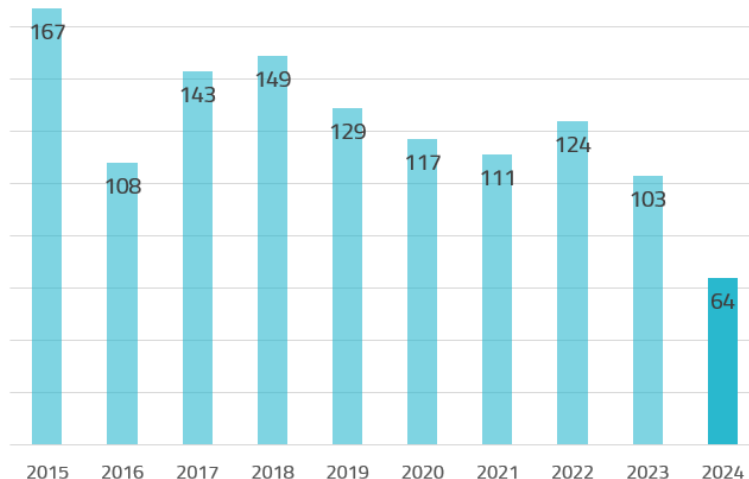
Conformément au contrat de concession signé le 13 novembre 2019, le syndicat et ENEDIS se partagent la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique basse et moyenne tension sur le territoire. Dans le cadre de sa mission, le SIEM intervient principalement dans le milieu rural et sur les opérations nécessitant une extension des réseaux électriques.

Plus que tout autre type de travaux, les opérations d'extension de réseau constituent un indicateur révélateur de la vitalité économique et financière du département puisqu'elles sont majoritairement liées aux projets de construction des particuliers et des professionnels.

En 2024, le nombre d'opérations d'extensions réalisées par le syndicat a chuté de 38 %. Cette baisse significative est la conséquence directe du ralentissement de la construction, aussi bien résidentielle que professionnelle qui s'explique par plusieurs facteurs :

- La **hausse du coût des matériaux et de la main-d'œuvre** incitant particuliers et entreprises à différer ou annuler leurs projets.
- La **montée des taux d'intérêt** : l'accès au crédit immobilier est devenu plus difficile, réduisant la capacité des ménages à investir dans un logement neuf et limitant les possibilités de financement pour les projets professionnels.
- Un **marché immobilier en ralentissement**.
- Un **climat économique national et international incertain** qui incite les acteurs à privilégier la prudence et à reporter leurs investissements.

Evolution du nombre d'opérations d'extension de réseaux réalisés par an



Volume de travaux d'extension de réseaux réalisés par an



CHIFFRES 2024



Financement et recettes associées

Le coût des extensions de réseau n'impacte pas le budget du SIEM, car il est intégralement couvert :

- 60 % par la participation du demandeur,
- 40 % par le remboursement d'ENEDIS au titre de la Part Couverte du Tarif (PCT).

Cependant, des décalages peuvent apparaître sur une année comptable, car la PCT n'est versée qu'après la fin des travaux, le règlement de la facture et l'encaissement de la participation du demandeur. Ainsi, en 2024, le SIEM a perçue 936 233,60 € de participations des demandeurs aux travaux et 564 057,33 € de PCT.



Mission 2 :

Améliorer l'efficacité énergétique



Moderniser et sécuriser les réseaux électriques.

Un réseau plus sûr et performant grâce à l'engagement du SIEM et des collectivités

En vertu de sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (AODE), le syndicat partage la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique marnais avec ENEDIS, un partenariat opérationnel qui s'inscrit dans les contrats de concession conclus en 1993 et renouvelé en 2019. Ces travaux ne constituent pas uniquement des investissements techniques. Ils permettent de sécuriser les infrastructures face aux aléas climatiques, de fiabiliser et garantir aux abonnés une électricité de meilleure qualité. Ils améliorent l'efficacité des ouvrages et permettent de répondre aux nouveaux usages : mobilité électrique, production locale...

Règles de répartition des travaux entre le SIEM et ENEDIS selon le contrat de concession en vigueur

Type de travaux	Réseau HTA		Réseau BT	
	Milieu Urbain	Milieu Rural	Milieu Urbain	Milieu Rural
Renforcement	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS	SIEM
Sécurisation	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS	SIEM
Effacement	ENEDIS/SIEM	ENEDIS/SIEM	SIEM	SIEM
Extension	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS	SIEM
Branchement	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
Déplacement d'ouvrages	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS

CHIFFRES 2024

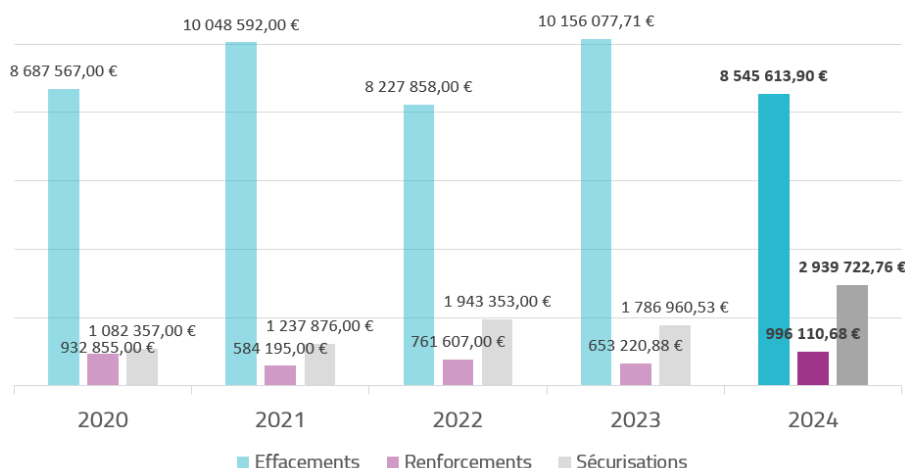
104
opérations de
travaux réalisées

12 481 447,34 €
volume de
travaux réalisé

45 km
de réseau
électrique posés

27
postes de
transformation
posés

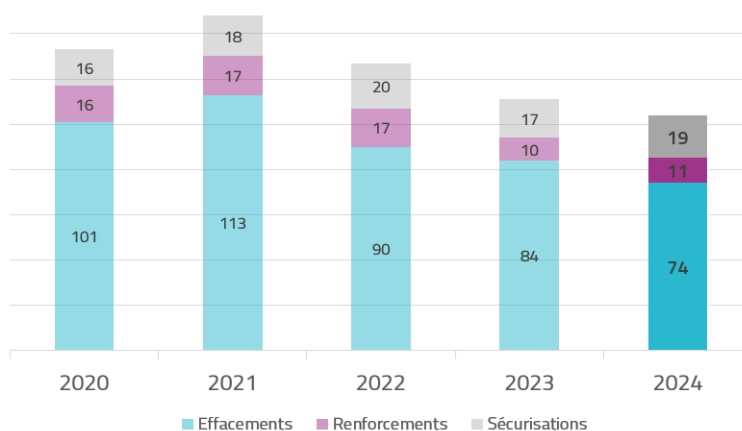
Evolution du volume de travaux sur le réseau électrique réalisés par an



En 2024, le SIEM a réalisé 104 opérations de travaux.

Le volume global des opérations de travaux continue de diminuer, poursuivant une tendance observée depuis plusieurs années. Cette baisse s'explique principalement par la réduction des investissements des collectivités, dont dépend le syndicat pour programmer les enfouissements de réseaux. Par ailleurs, le rythme soutenu des réalisations passées et le nombre limité de clients nécessitant un renforcement des réseaux électriques contribuent également à cette difficulté à réaliser une programmation annuelle plus fournie.

Evolution du nombre d'opérations réalisées par an



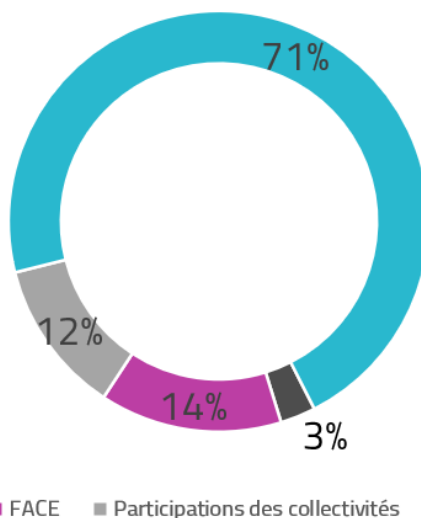
Financement et recettes associées

Pour réaliser ces opérations de travaux sur les réseaux électriques, le syndicat perçoit des recettes d'origine variée : subventions ou participations.

Répartition des financement pour la réalisation des travaux

Participations des collectivités :
1 479 873,46 €

Dans le cadre des opération d'effacement et de sécurisation, le syndicat demande une participation aux collectivités de l'ordre de 5% pour les communes rurales et 30% pour les communes urbaines.



Les fonds propres : 8 912 091,16 €

Le restant des travaux est financé par les fonds propres du syndicat et par les recettes de fonctionnement : redevances de concession et la part communale de l'accise sur l'électricité.

ENEDIS : 340 000 €

ENEDIS participe à des travaux fils nus ou tubulaire réalisés dans le milieu urbain en priorité à hauteur de 40% plafonné à 340 000 €. Le programme peut être complété par des travaux dans le rural si l'enveloppe n'est pas consommée.

FACE : 1 749 482,72 €

Les travaux d'électrification sont subventionnés par le FACE, fond national alimenté par les distributeurs, en l'occurrence ENEDIS pour 95% du territoire français. Ce fond finance les travaux dans le milieu rural uniquement, répartis en sous-programme en fonction des types de travaux.

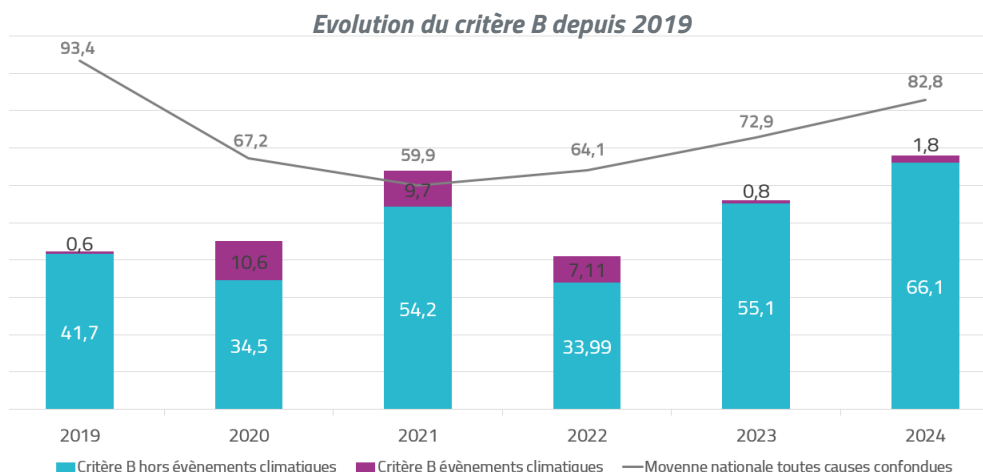


Distribuer une énergie de qualité.

Dans le cadre de sa mission de service public de la distribution d'électricité, ENEDIS doit fournir une énergie de qualité à chaque abonné déterminé par le décret qualité du 24 décembre 2007. Il faut tenir compte de la tenue de la tension : chaque abonné ne doit pas avoir une variation de plus ou moins 10 % de la valeur nominale de la tension moyennée sur une durée de 10 minutes. Autre point déterminant : la continuité de fourniture qui est déterminée par le nombre et la durée cumulée de temps de coupure par abonné.

Le critère B : l'indicateur de mesure de la qualité et de la continuité de fourniture

Le critère B correspond au temps de coupure en minutes vu par un abonné. Il s'agit de l'un des indicateurs essentiels pour évaluer la qualité du service pour les abonnés de la concession. En règle générale, le critère B de la Marne est inférieur à la moyenne nationale.



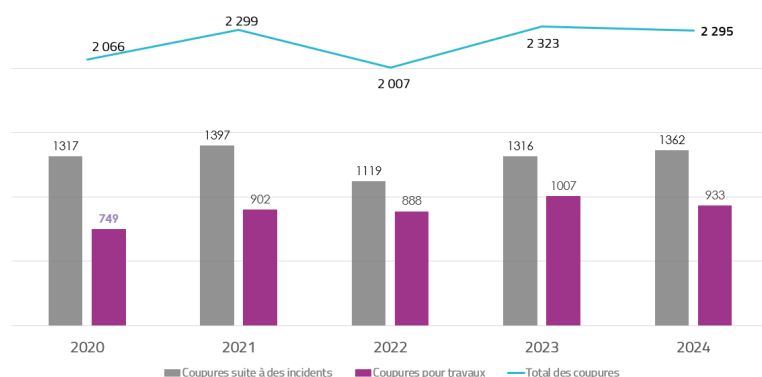
67,9
minutes

DE TEMPS DE COUPURES MOYEN VU PAR UN ABONNÉ MARNAIS EN 2024.

Toutes causes confondues, le critère B est inférieur de 14,9 minutes à la moyenne nationale.

Les coupures sur le réseau HTA dues aux investissements réalisés notamment par ENEDIS sont la principale cause de l'augmentation du critère B entre 2023 et 2024. Le syndicat reste donc mobilisé pour que cette hausse ne soit pas pérenne.

Evolution du nombre de coupures sur les réseaux HTA et BT confondus



Les coupures

Le critère B prend en compte les coupures qui interviennent sur le réseau électrique, du fait de l'homme ou non. Ces coupures peuvent avoir deux origines :

- Les coupures pour travaux en raison d'interventions techniques programmées,
- Les coupures pour incidents, évidemment non programmées, comme des accidents ou des événements climatiques.

0,1%

DE CLIENTS MAL ALIMENTÉS.

Un client est dit «mal alimenté» lorsque la tension à son point de livraison sort, au moins une fois dans l'année, de la plage de variation admise de 10 % par rapport à la tension nominale 230/400 V (soit 458 clients sur la concession, en hausse de 6,5% par rapport à 2023).

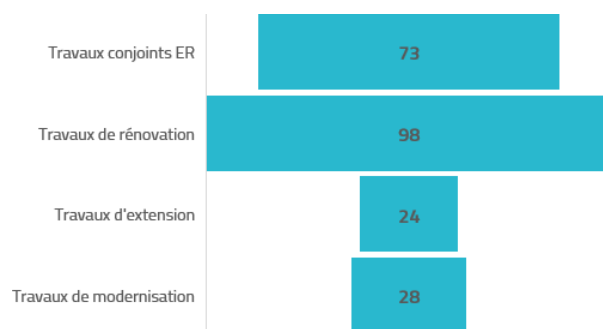


Investir et moderniser le réseau d'éclairage public.

Dans le cadre de la compétence Eclairage Public, le syndicat accompagne les adhérents sur les travaux réalisés :

- lors d'une opération conjointe d'effacement ou de renforcement des réseaux électriques,
- lors d'une opération de rénovation de l'éclairage public,
- lors d'une opération de création d'un réseau d'éclairage public,
- lors de la modernisation des équipements afin d'optimiser les consommations énergétiques et la qualité de l'éclairage.

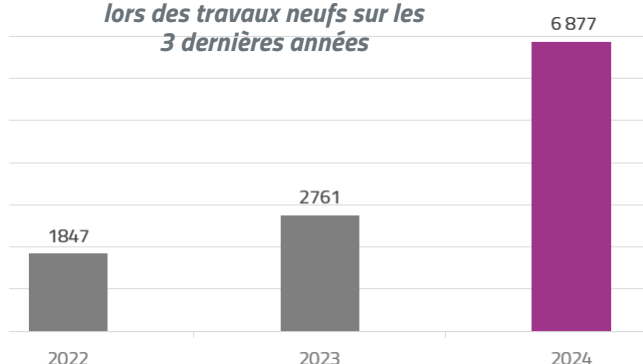
Répartition du nombre d'opération par type de travaux



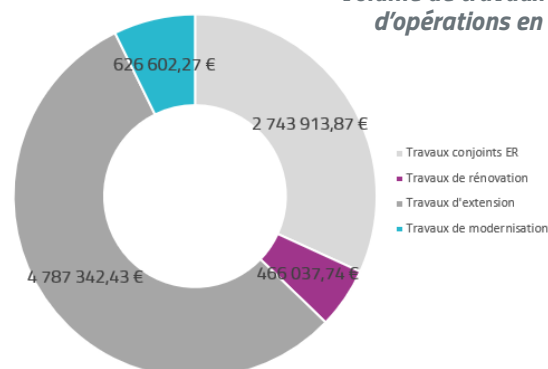
Le nombre d'opération de travaux conjointe d'effacement ou de renforcement évoluent en fonction du nombre de communes qui transfèrent leur compétence Eclairage Public au SIEM.

En 2024, les opération de modernisation et de rénovation ont augmenté en raison de l'éligibilité de ces actions au Fond Vert mais également de la volonté des communes de baisser leurs factures énergétiques.

Nombre de luminaires posés lors des travaux neufs sur les 3 dernières années



Volume de travaux par type d'opérations en 2024



Volume total en 2024 : 8 624 353,31 €



Mettre à disposition une plateforme de suivi énergétique (réservée aux membres des groupements d'achats de fourniture d'énergie)

Près de 4 500 points de livraison à gérer

Depuis la crise, les fournisseurs surveillent de près les entrées et sorties de sites, car elles impactent directement les prix contractualisés. Le volume de flexibilité, calculé en fonction de la consommation annuelle, est donc un enjeu majeur. Avec la plateforme EZYENERGIES développée en partenariat avec EZYPERF, des fonctionnalités simples mais efficaces sécurisent le périmètre et optimisent la gestion du groupement.

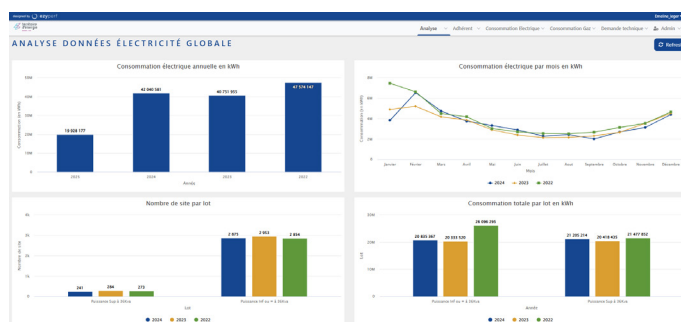
Constituer un périmètre fiable, c'est garantir la performance des marchés groupés d'énergie.

Pour le syndicat :

- un périmètre actualisé en temps réel,
- des achats ajustés,
- une maîtrise du volume de flexibilité fixé lors du marché.

Pour les membres :

- un accès simple aux données de consommation de leurs sites,
- la réalisation de leurs demandes techniques récurrentes (ajout/retrait de sites) de façon dématérialisée.





Mission 3 : Développer les énergies renouvelables (ENR)



Mettre en oeuvre une feuille de route pour développer les ENR sur le territoire.

Dès le mois d'avril 2024, la nouvelle direction a repris les travaux entamés sur le développement des énergies renouvelable sur le territoire. Accompagnée par le cabinet d'études Tillia et les acteurs du département (ENEDIS, les EPCI,...), plusieurs scénari ont été déterminés et ont permis de construire une feuille de route pour les prochaines années.

Cette feuille de route définit les actions prioritaires pour structurer et accélérer le développement du photovoltaïque :

Une stratégie collective et progressive

Plutôt que d'agir seul, le syndicat mise sur une démarche coopérative et territoriale :

- Renforcement de ces compétences internes avec le souhait d'ouvrir un poste dédié au photovoltaïque,
- Coopération avec les SEM régionales et les acteurs du territoire,
- Développement direct de petits projets locaux et accompagnement sur des plus grands projets.

Les priorités

- Structurer la gouvernance : créer un réseau d'élus, des débats publiques et des groupes de travail technique.
- Identifier le potentiel : recenser le foncier disponible dans les communes, les projets en cours et réaliser des étude de faisabilité.
- Investir dans l'avenir : établir des partenariats avec les SEM, rechercher des financements et établir un cadre d'investissement pour le syndicat.

Ambitions : vers un territoire solaire et durable

- Produire une énergie locale et durable,
- Valoriser le foncier public,
- Associer les élus, citoyens et partenaires,
- Faire du SIEM un acteur incontournable de la transition énergétique.



Expérimenter une installation de production photovoltaïque.



Centrale photovoltaïque en ombrière : une première nationale

Le 30 septembre 2024, Pascal DESAUTELS, Président du SIEM, Hannah BESSER, Directrice Régionale ENEDIS, Frédéric LAJOUX-KARABIN, Directeur territorial ENEDIS Marne et les élus du SIEM ont inauguré la première centrale photovoltaïque du syndicat implantée sur le site ENEDIS à Reims. Ce projet est le fruit d'une collaboration inédite en France entre une autorité concédante (le SIEM) et son concessionnaire (ENEDIS) qui illustre la capacité des deux acteurs locaux de l'énergie à coopérer pour accélérer la transition énergétique.

Une centrale sobre en foncier

Installés sur un auvent de 1 200 m² dédié au stockage de matériel, les panneaux photovoltaïques permettent de valoriser une surface déjà artificialisée, sans emprise supplémentaire sur les sols. La centrale produira chaque année environ 220 MWh d'électricité renouvelable, soit l'équivalent de la consommation de près de 60 foyers.

Une dynamique à poursuivre

Cette réalisation s'inscrit dans l'objectif du syndicat d'aider les collectivités marnaises à développer sur le département, des installations photovoltaïques de taille moyenne (≤ 500 kW), implantées en priorité sur toitures, parkings, friches urbaines ou anciennes décharges.

À travers ce premier projet, le SIEM souhaite ouvrir la voie à de futures coopérations pour exploiter d'autres sites techniques et renforcer la production d'énergie locale et décarbonée.



« Ce projet de centrale solaire, basé sur une parcelle disponible proche de l'un de nos sites techniques à Reims, contribue à la stratégie de décarbonation du Grand Reims et nous sommes fiers d'avoir accompagné le SIEM dans cette démarche innovante. »

Hannah BESSER, Directrice Régionale ENEDIS



Mission 4 :

Assurer le contrôle des concessions



La concession gaz.

Les chiffres clés de la concession au 31 décembre 2024 - données transmises par GRDF

19

COMMUNES, DONT 13 DESSERVIES EN GAZ NATUREL POUR LESQUELLES LE SYNDICAT EXERCE LA MISSION DE CONTROLE DE CONCESSION.

6 communes non desservies en gaz naturel ont transféré leur compétence afin que le syndicat puisse les accompagner dans les échanges avec le gestionnaire de réseaux notamment lors de la construction d'une canalisation de gaz sur leur territoire.

CHIFFRES 2024

3 904
clients

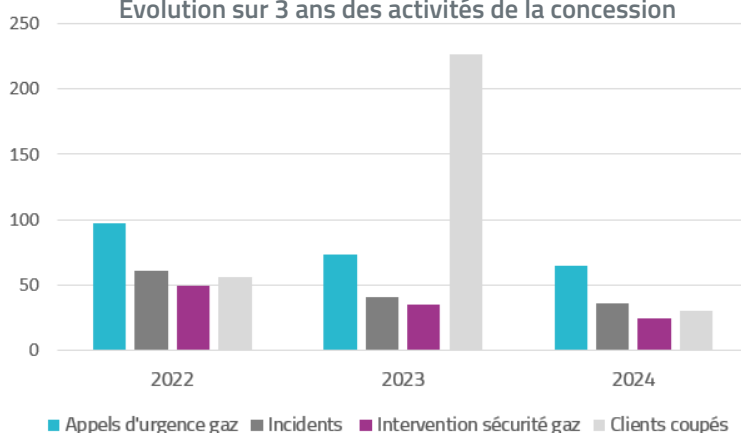
148 355 m
de réseau gaz

88 328
MWh de gaz
acheminé

1 434 029 €
de recettes
d'acheminement

Le 30 septembre 2024, une convention de rattachement des ouvrages gaziers a été signée entre GRDF et le SIEM, représentant les communes de La Ville-sous-Orbais, Orbais-l'Abbaye, Suizy-le-Franc et Mareuil-en-Brie. Cette convention concerne les ouvrages de concession construits pour le raccordement de l'unité de méthanisation implantée à La Ville-sous-Orbais.

Evolution sur 3 ans des activités de la concession

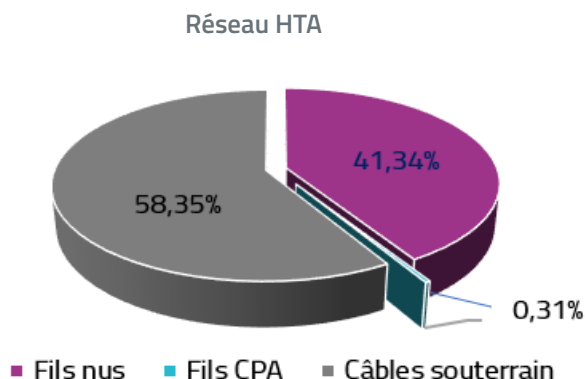
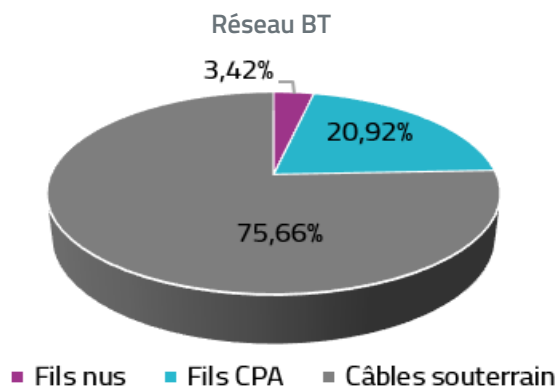




La concession électricité.

Les chiffres clés de la concession au 31 décembre 2024 - données transmises par ENEDIS

Typologie des réseaux



Investissements ENEDIS

Le Programme Puriannuel d'Investissement (PPI) 2024-2027

Signé fin 2023, l'avenant PPI engage ENEDIS pour 11 millions d'euros sur quatre ans :

Investissement pour l'amélioration du Patrimoine	11 M€
– dont renforcement des réseaux HTA	0,7 M€
– dont climatique-sécurisation	1,6 M€
– dont modernisation des réseaux HTA-BT	8,7 M€

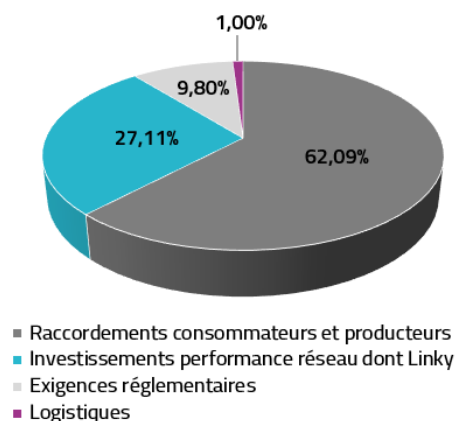
Situation financière au 31/12/2024

– Total réalisé	2,4 M€
-----------------	--------

Détails des travaux réalisés :

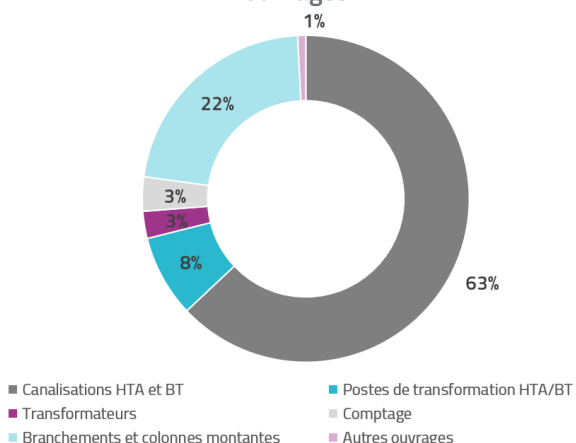
– Raccordements et renforcements	148 K€
– Obligations, réglementations, sécurité et voirie	9 K€
– Renouvellement, qualité et modernisation du réseau	2 250 K€

Investissements ENEDIS sur la concession en 2024



Valeur de la concession

Répartition de la valeur de la concession par ouvrages



Le patrimoine de la concession appartient au SIEM quelque soit le maître d'ouvrage des travaux. Les ouvrages sont enregistrés dans la comptabilité du concessionnaire pendant la durée du contrat de concession. Pour rappel, le contrat de concession en cours a débuté le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 30 ans.

En 2024, la valeur de la concession s'élève à 1 043 689 K€.

Valeur de la concession en K€

Valeur brute de la concession au 01/01/2024	Mise en concession 2024	Retrait de la concession en valeur brute	Transfert en valeur brute	Valeur de la concession au 31/12/2024
998 252	50 088	- 5 022	371	1 043 689



Mission 5 :

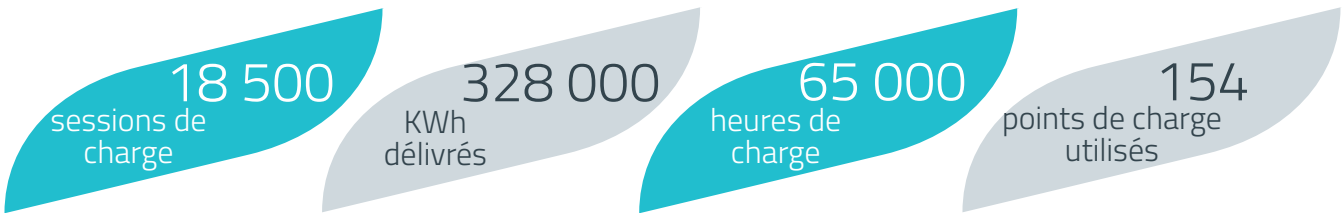
Mutualiser les moyens pour nos adhérents



Promouvoir et développer la mobilité électrique.

Grâce à sa compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques), le SIEM a déployé un réseau public de bornes de recharge dans la Marne, accessible au grand public depuis 2020. En 2024, ce sont **77 bornes qui maillent le territoire**, exploitées et gérées par la SPL MODULO.

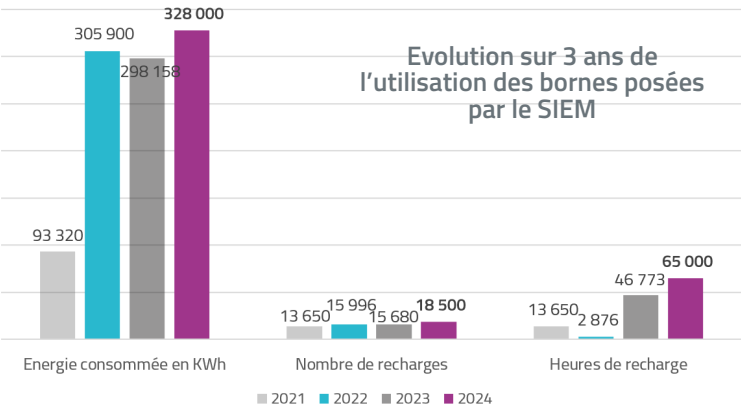
CHIFFRES 2024



La montée en puissance est nette : le nombre croissant de véhicules électriques entraîne une utilisation toujours plus intense du réseau.

Décembre 2024 a marqué un record historique : 328 MWh délivrés en un mois !

Une dynamique qui confirme l'engagement du SIEM pour une mobilité durable et accessible à tous.



La SPL MODULO

Le réseau de bornes de recharge marnais est exploité par la Société Publique Locale (SPL) MODULO dont le syndicat est l'un des membres fondateurs.

La SPL MODULO offre l'avantage d'un accès à toutes les bornes publiques du réseau, à tous les utilisateurs, abonnés ou non, à des coûts raisonnés et identiques.



Plus d'informations, rendez-vous sur le site de MODULO :

www.modulo-energies.fr



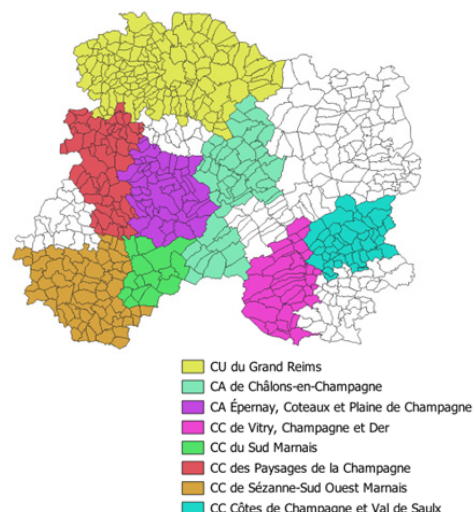
Coordonner l'acquisition et la mise à jour du PCRS.

Un partenariat solide au service des collectivités

Dès 2018, le SIEM est l'Autorité Publique Locale Compétente (APLC) porteuse du projet de PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) sur le territoire marnais. Le PCRS est un fond de plan cartographique de grande précision (5 cm), destiné à représenter l'espace public (voirie et trottoirs). Il sert de référence commune pour les gestionnaires de réseaux (électricité, gaz, eau, télécoms, etc.) et les collectivités afin de localiser précisément les ouvrages souterrains ou aériens. Grâce à ce fond de plan de haute précision, les risques d'endommagement des réseaux sont réduits et la coordination entre les acteurs sur le terrain est favorisée et sécurisée.

En 2020, le syndicat a signé une convention de partenariat avec la Communauté Urbaine du Grand Reims, les Communautés d'Agglomération d'Épernay Coteaux et Plaines de Champagne et de Châlons-en-Champagne, la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der et Enedis. Depuis, le réseau s'est élargi : la Communauté de Communes du Sud Marnais a rejoint l'aventure en 2022, suivie par les Communautés de Communes des Paysages de la Champagne, Sézanne Sud-Ouest Marnais et la Côte de Champagne et Val de Saulx en 2024.

EPCI signataires de la convention de partenariat au 31/12/2024



Un territoire bientôt entièrement couvert

D'ici 2025, l'intégralité du PCRS de la Marne sera disponible en ligne.

Ce fond de plan bénéficie déjà des mises à jour de 2022 et 2023, représentant 74 km² de données actualisées.

Un engagement pionnier en France

Peu d'APLC disposent aujourd'hui d'un processus régulier de mise à jour du PCRS. Le SIEM fait figure d'exemple :

- Etude pour détecter les évolutions de l'année N-1 en lien avec les EPCI,
- Marché triennal conclu pour assurer la pérennité des mises à jours.

Une influence au niveau national

L'implication du SIEM dans les différents groupes de travail nationaux a permis :

- L'évolution du formulaire CERFA de Déclaration d'Intention de Travaux (DT), désormais doté d'une case spécifique pour le PCRS.
- La participation active à la définition des nouveaux formats de plan de récolement aux standards RECOSTAR et RECOSTAR EP, pour accompagner les entreprises locales dans cette transition.
- Une contribution directe à la stratégie nationale de déploiement du format RECOSTAR.

Le PCRS, porté par le SIEM, n'est pas seulement un outil technique : c'est un levier de modernisation et de coopération entre collectivités, un projet exemplaire à l'échelle nationale, et un atout stratégique pour la gestion du territoire.



Organiser les groupements d'achats de fourniture d'énergies pour les collectivités et les organismes publics.

Depuis 2014, le syndicat coordonne 2 groupements pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel. Ce service permet à ses adhérents de bénéficier d'une expertise d'achat d'énergie, de prix avantageux et d'un accompagnement tout au long de la vie de leur contrat.

Les missions du syndicat :

- Recenser les besoins des adhérents,
- Rédiger les marchés publics et réaliser la procédure de mise en concurrence,
- Suivre l'évolution des prix sur les marchés de l'énergie,
- Attribuer les marchés publics,
- Accompagner les adhérents sur leur contrat de fourniture,
- Faire le lien entre les fournisseurs et les adhérents.

Groupement Gaz

- 73 membres,
- 335 sites,
- 33 520 MWh consommés,
- 10 374 969,48 € TTC facturés,
- 1 fournisseur : Gaz de Bordeaux.

Groupement Électricité

- 300 membres,
- 4 171 sites,
- 44 216 MWh consommés,
- 10 479 056,50 € TTC facturés,
- 1 fournisseur : EDF.

CHIFFRES 2024

Mission 6 :

Développer plus de services pour nos adhérents



Exploiter les réseaux d'éclairage public.

Depuis 10 ans, le syndicat propose aux collectivités l'exploitation et la maintenance de leur réseau d'éclairage public par transfert de compétence. Durant cette décennie, le nombre d'adhérent n'a cessé de croître. Ainsi, 72% des communes marnaises sont désormais dans le champ d'intervention du syndicat.

La compétence comprend :

- L'entretien du réseau d'éclairage public,
- Une participation financière du syndicat à hauteur de 25% sur les travaux d'investissement,
- Les réponses aux DT/DICT/ATU,
- L'accès au module de déclaration des pannes via le SIG,
- Le géoréférencement des ouvrages.

Photo

441

COMMUNES, DONT 127 SOUS CONVENTION DE GESTION, ONT CONFIE L'EXPLOITATION DE LEUR RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT.
(dont 2 communautés de communes regroupant 68 communes)

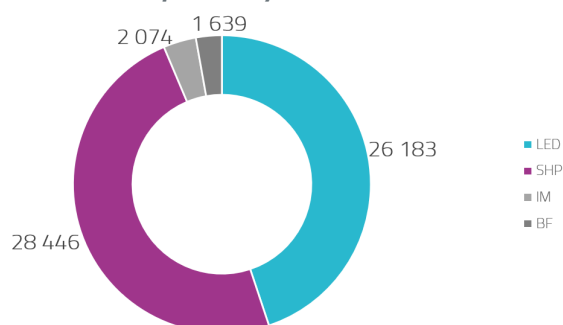
Innover pour mieux éclairer les communes

Le syndicat gère aujourd'hui un parc de 58 342 points lumineux répartis sur les 441 communes adhérentes.

Près de la moitié de ces équipements (45 %) sont déjà passés à la technologie LED, offrant un éclairage de meilleure qualité tout en réduisant la consommation électrique et la facture énergétique.

En plus de leurs performances, ces luminaires bénéficient d'une durée de vie prolongée garantissant des installations plus durables et économiques pour nos communes.

Répartition des types de sources dans le parc du syndicat en 2024

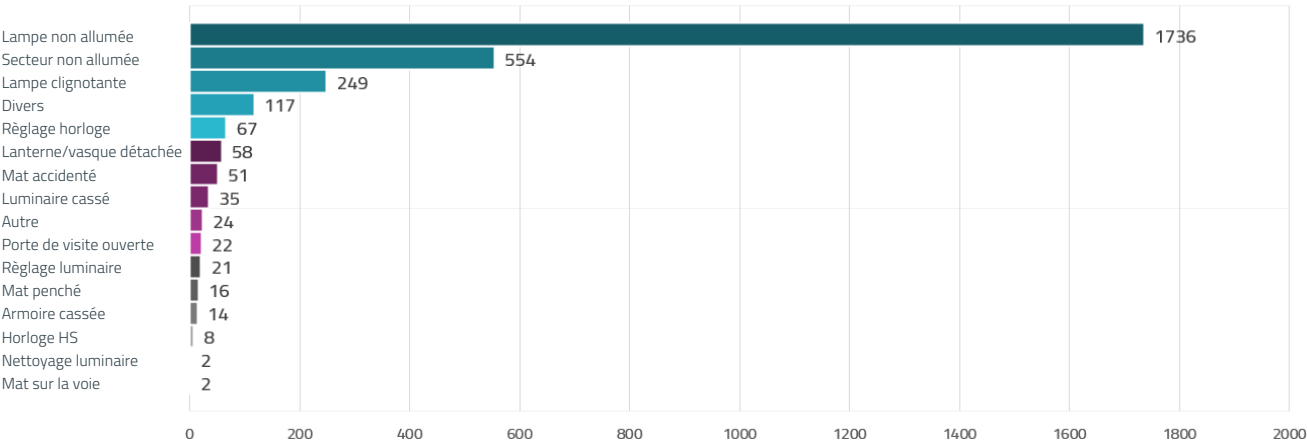


Moins d'interventions grâce aux LED, mais des réglages horloges en forte hausse

En 2024, **2 976 interventions** ont été réalisées par les entreprises titulaires des marchés publics de maintenance des installations d'éclairage public coordonnés par le syndicat. Ce nombre d'intervention a baissé de 23 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est due la fiabilité de la technologie LED. Toutefois, les problèmes d'allumage des luminaires ou des secteurs restent la cause majeure des anomalies recensées : 85 % des interventions.



Répartition des intervention par type de dépannage

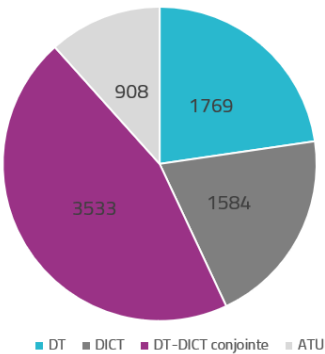


Répartition des DT/DICT/ATU traitées en 2024

Éclairage public : une activité soutenue avec 7 794 dossiers en 2024

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux souterrains, aériens et subaquatiques, le syndicat répond au DT/DICT/ATU pour les communes adhérentes à la compétence éclairage public.

En 2024, **7 794 demandes** ont été traitées par les services du syndicat soit en moyenne 36 demandes par jours travaillés.



Géoréférencement des ouvrages : précision et conformité au service des adhérents

Le géoréférencement des ouvrages d'éclairage public permet de localiser avec précision les équipements, facilitant leur gestion, leur maintenance et la planification des interventions en toute sécurité. Il contribue à optimiser les investissements et à moderniser le patrimoine tout en améliorant la qualité du service. En France, la réglementation DT-DICT impose depuis 2019 la transmission de données géoréférencées pour l'ensemble des réseaux sensibles, dont l'éclairage public, afin de prévenir les risques lors de travaux. Ainsi, cette démarche constitue à la fois un outil opérationnel performant et une obligation légale incontournable.

Depuis 2021, cet engagement réalisé dans le cadre de la compétence éclairage public a permis de géoréférencer 1 207 km de réseaux souterrains et 590 km de réseaux aériens.

CHIFFRES 2024



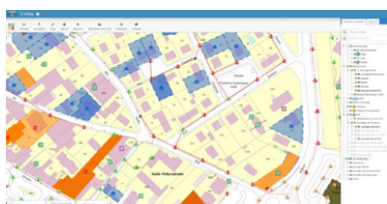
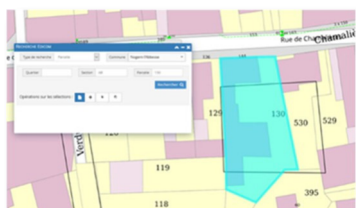


Diffuser les données cadastrales.

Depuis 2022, le SIEM diffuse auprès des communes les données cadastrales, en lien avec les services de la DGFiP, communément appelés les données MAJIC (Mise A Jour des Informations Cadastreles). Ses informations essentielles à la gestion quotidienne des collectivités locales sont accessibles via le SIG.

L'accès aux données MAJIC via le SIG comprend :

- La consultation des données cadastrales des parcelles et des bâtis,
- L'impression d'extrait cadastraux,
- L'édition de relevé de propriété,
- La consultation des informations foncières mise à jour.



CHIFFRES 2024

2 EPCI

adhérent à la consultation des données des propriétaires

353

communes dont 7 EPCI bénéficient des données MAJIC



Mettre à disposition des données cartographiques à jour.

Afin de faire profiter à ses adhérents de son outil cartographique à moindre coût, le syndicat propose aux collectivités un accès en ligne via le SIG à des bases de données cartographiques en open data en un seul et même endroit.

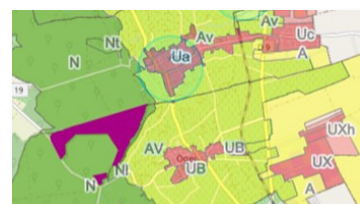
Les données disponibles via le SIG avec un accès au module de base :

- La consultation des plans cadastraux (hors données MAJIC),
- Les données de demande de valeurs foncières (DVF) - données de transaction immobilières en France issues de la DGFiP,
- Les données d'urbanisme disponibles (PLU, SCOT, monuments historiques...),
- Les données du Muséum National d'Histoire Naturelle (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000...),
- Les données du portail IGN,
- Toutes les données en open data que l'adhérent souhaite.

CHIFFRES 2024

82

adhérents au module de base SIG



Proposer des outils d'aide à la gestion des services publics.

Les modules de gestion accessibles via le SIG :

Le module de gestion du cimetière rencontre un franc succès !

- Le cimetière,
- Les réponses aux DT/DICT/ATU,
- Les réponses aux autorisations de voirie,
- Les autorisations d'urbanisme,
- Le SPANC (réservé aux EPCI).

CHIFFRES 2024

20

communes ont opté pour l'utilisation du module Cimetière



Interview de Patrick SIMON, élu référent SIG

Au-delà de la cartographie classique, vous avez fait le choix d'intégrer des modules complémentaires, notamment celui de gestion du cimetière. Qu'est-ce

qui vous a convaincu d'aller dans cette direction ?

En fait, en tant qu'élu je me suis rendu compte que la gestion des cimetières n'étaient pas vraiment bien gérés par les collectivités. Le caractère sensible de ce sujet en est la cause principale mais la gestion est également compliquée. Le plus souvent les fiches individuelles des sépultures se trouvent dans un classeur et ne font l'objet d'aucun suivi. Lors d'un décès, on se contente d'attribuer une place libre et on ajoute une fiche dans le classeur. De plus les habitants se plaignent souvent d'un manque d'entretien que ce soit au niveau des allées mais surtout de l'entretien des tombes qui restent à la charge des familles. D'où cette idée de réfléchir au développement et à la mise en œuvre d'un outil permettant aux secrétaires de mairie une bien meilleure gestion et aux élus de disposer d'une toute autre connaissance des lieux.

Concrètement, quels bénéfices ce type d'outil apporte-t-il aux services municipaux et aux agents qui l'utilisent ?

Concrètement il s'agit de disposer d'un outil cartographique que l'on vient joindre à une base de données des sépultures. La cartographie permet de localiser les tombes rapidement, par le nom de l'occupant par exemple, et d'accéder directement par un simple « clic » à la fiche de la base de données associée qui contient tous les éléments nécessaires à la bonne gestion de l'ensemble (photo, état de la tombe, durée de la concession, identification de la famille etc...)

Une fois établie, la base de données est accessible via des requêtes simples qui facilitent la relance auprès des propriétaires comme par exemple la liste des sépultures qui arrivent à échéance où une demande spécifique d'entretien à adresser à la famille. Des thématiques cartographiques sont également proposées aux utilisateurs le PCRS, notre cartographie de précision, permet la localisation précise des tombes est facilitée.

Enfin, et ça me semble extrêmement important, l'outil répond aux obligations réglementaires en matière de gestion de cimetière et permet donc à nos secrétaires de mairie, souvent utilisatrices dans nos petites communes, de ne pas commettre d'impair encore une fois sur un sujet aussi sensible pour les familles.

Enfin, quel message souhaitez-vous adresser aux collectivités qui hésitent encore à franchir le pas du SIG et de ses modules complémentaires ?

Que ce soit pour ce module précisément ou les autres modules complémentaires que nous mettons à disposition, j'encourage les collectivités à se rapprocher de notre équipe SIG ne serait-ce que pour précéder à une étude préalable. Concernant le module cimetière, nous sommes en capacité de réaliser l'intégralité de la prestation : Cartographie précise des lieux, récupération des données existantes ou dématérialisation des classeurs de fiches, intégration et paramétrage des données, formation des utilisateurs et surtout assistance fonctionnelle permanente en cas de besoin. Notre catalogue de service, disponible sur le site Internet du SIEM précise les modalités financières de ces prestations. Il ne faut donc pas hésiter un instant si vous rencontrez des problèmes de gestion ou de suivi de votre cimetière : Notre devise : Un cri, un geste, le SIEM fait le reste !



Accompagner la mise en place de dispositif de vidéoprotection.

Depuis 2022, le syndicat accompagne les collectivités dans la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection clé en main. Le syndicat travaille sous convention de maîtrise d'ouvrage avec les communes intéressées.

Cet accompagnement comprend :

- La rencontre avec le référent sûreté (Gendarmerie ou Police),
- L'étude du dossier et le chiffrage estimatif du projet,
- La gestion du marché public,
- Le suivi technique et financier du projet,
- La réception des installations,
- la mise en œuvre des opérations d'exploitation et/ou maintenance des installations.

CHIFFRES 2024





Mission 7 : Développer les relations avec les usagers



Animer les réseaux d'acteurs.

Tout au long de l'année, le syndicat diffuse des informations à son réseau concernant son actualité ainsi que l'actualité du domaine de l'énergie. Il utilise plusieurs canaux :

Les réseaux sociaux

Au travers de ses comptes Facebook et LinkedIn, le syndicat compte plus de 750 abonnés. Rendez-vous à ne pas manquer, actualités marquantes, informations essentielles, les réseaux sociaux sont des outils indispensables pour communiquer rapidement.

Le bilan annuel d'activités

Tous les ans, nos adhérents reçoivent le bilan des activités de l'année passée. Ce document est un outil essentiel permettant de se rendre compte de l'étendu du champs d'intervention du syndicat et ses réalisations.

La newsletter (lettre d'informations)

Depuis 2013, le syndicat transmet à ses adhérents les informations principales du trimestre. En 2024, 3 newsletters ont été publiées et 2 lettres d'informations à destination des membres des groupements d'achats.

La participation à des événements

La participation du syndicat à des événements extérieurs lui permet de renforcer sa visibilité et valoriser ses projets. C'est aussi l'occasion de nouer un contact direct et de renforcer le lien de proximité. En 2024, le syndicat a participé à 3 salons :

- Le forum de l'ingénierie territoriale en avril au Mes des Entrepreneurs à Châlons-en-Champagne, organisé par la Préfecture de la Marne,
- Le congrès national de la FNCCR* à Besançon en juin,
- Le carrefour des Collectivités Territoriales sur la Foire de Châlons-en-Champagne en août, organisé par l'association des Maires de la Marne.

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux !



727
visiteurs
accueillis

En 2024, le syndicat a ouvert son siège social au grand public à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine qui se sont tenues le 21 et le 22 septembre. Cette participation améliore la visibilité du syndicat et de ses missions auprès du grand public. Les visiteurs ont pu découvrir les fonctions du SIEM au sein du territoire marnais et l'histoire de l'électrification du département de la Marne qui collait parfaitement au thème : réseaux et connexion.



Soutenir et accompagner les projets décentralisés de coopération internationale.

En 2024, le syndicat a poursuivi et renforcé son engagement en faveur de la coopération internationale décentralisée. Depuis 2023, le SIEM s'est engagé avec le **GESCOD** pour participer au financement du projet d'adduction en eau potable de 8 communes du bassin de Stung Sen au Cambodge et la création d'une association d'eau potable pour gérer son accès.

Le Comité syndical s'était engagé à hauteur de 20 000€/an pour 2023 et 2024. Il a acté la prolongation du financement avec le GESCOD de 10 000 €/an pour 2025 et 2026.



Soutenir et accompagner les projets innovants.

En tant qu'acteur majeur de la transition énergétique sur le territoire marnais, le syndicat soutien les projets innovants tels que celui porté collectivement par les interprofessionnels viticoles de Champagne, Bourgogne, Beaujolais : **QANOPEE**.

Ce projet a pour ambition de construire une serre bioclimatique de 4 500 m² pour prémultiplier et conserver du matériel végétal (porte-greffes, greffons) dans un environnement ultra-sécurisé. L'objectif est de contrer le dépérissement des vignobles, conséquence des maladies, virus et changement climatique, pour garantir la pérennité végétale.

L'installation est équipée d'un système de régulation climatique qui permet de réduire la consommation énergétique d'au moins 50% par rapport à une serre classique. Des panneaux solaires sur le site alimentent les ventilateurs dans le cadre d'une autoconsommation collective mutualisée avec les entreprises du secteur.

Le SIEM a financé le raccordement électrique du site (études et travaux) à hauteur de 100 000 €.



Sensibiliser le public à la transition énergétique.



Depuis 2020, le syndicat s'engage activement au Forum du Climat organisé par Epernay Agglo pour éveiller les consciences face aux défis du changement climatique.

Du 10 au 16 octobre 2024, ce rendez-vous annuel mêlant expositions pédagogiques, visites de sites et rencontres enrichissantes, attire un public toujours plus nombreux, notamment chez les jeunes, curieux de construire un avenir plus durable.





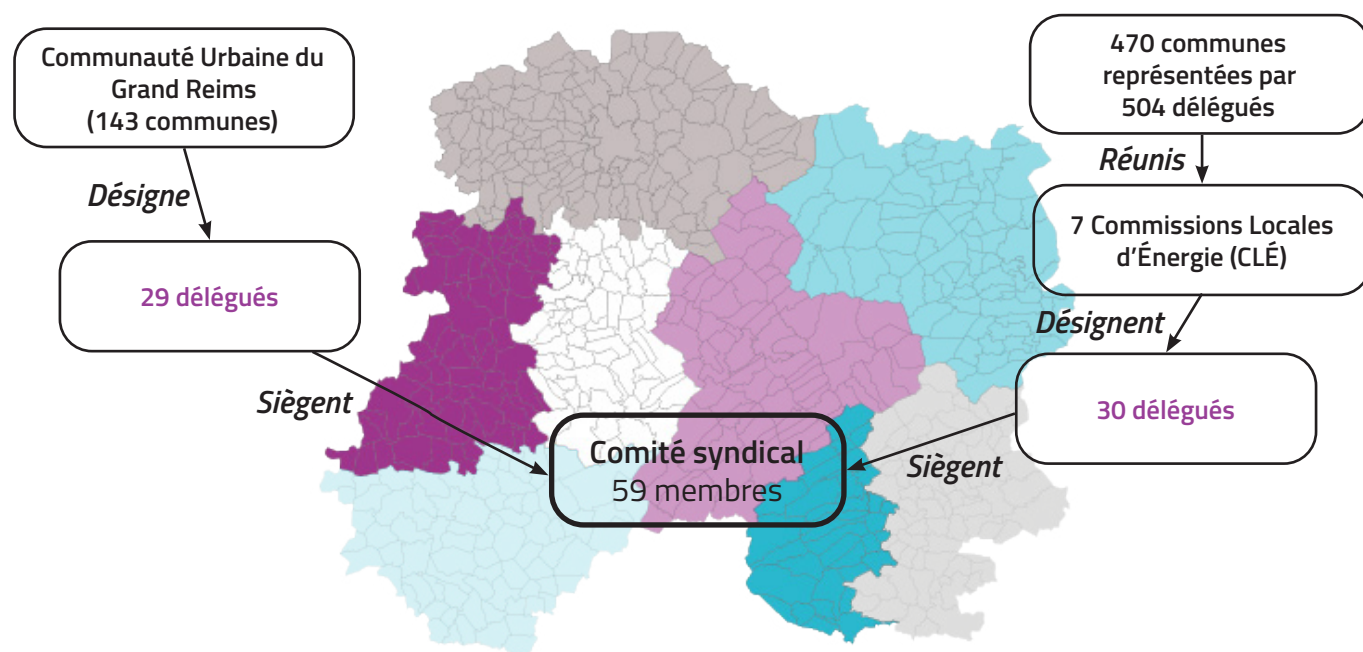
Mission 8 :

Développer des moyens adéquats



Animer les instances politiques du syndicat.

Le syndicat est administré par une assemblée d'élus locaux installée depuis le 31 juillet 2020.
Ces 59 membres sont élus au sein des conseils municipaux ou communautaires de la façon suivante :



CHIFFRES 2024





Développer des services compétents.

Des services renforcés et des agents accompagnés

Renforts d'équipes, montée en compétences et nouvelles avancées sociales : 2024 a été marquée par de nombreuses évolutions positives pour les agents.

Des recrutements ciblés

Pour mieux répondre aux besoins de nos adhérents et absorber la charge de travail liés à l'activité du service (SIG), 4 personnes ont été recrutés :

- un informaticien par mutation,
- trois cartographes dont 2 présents depuis 2020 et 2022 en prestation externe.

Un règlement intérieur actualisé

Le dialogue social est au coeur des priorités du syndicat. Il a connu plusieurs avancées significatives en matière de bien-être au travail :

- Actualisation des jours de RTT en fonction du travail hebdomadaire,
- Prise en charge des frais de transport en commun,
- Extension des astreintes pour assurer la continuité

des missions,

- Adoption de la nouvelle charte de télétravail,
- Revalorisation des régimes indemnitaires,
- Fixation du régime indemnitaire pendant les périodes de demi-traitement en cas de congés maladie à hauteur de 50% au delà de 3 mois..

Regard vers l'avenir

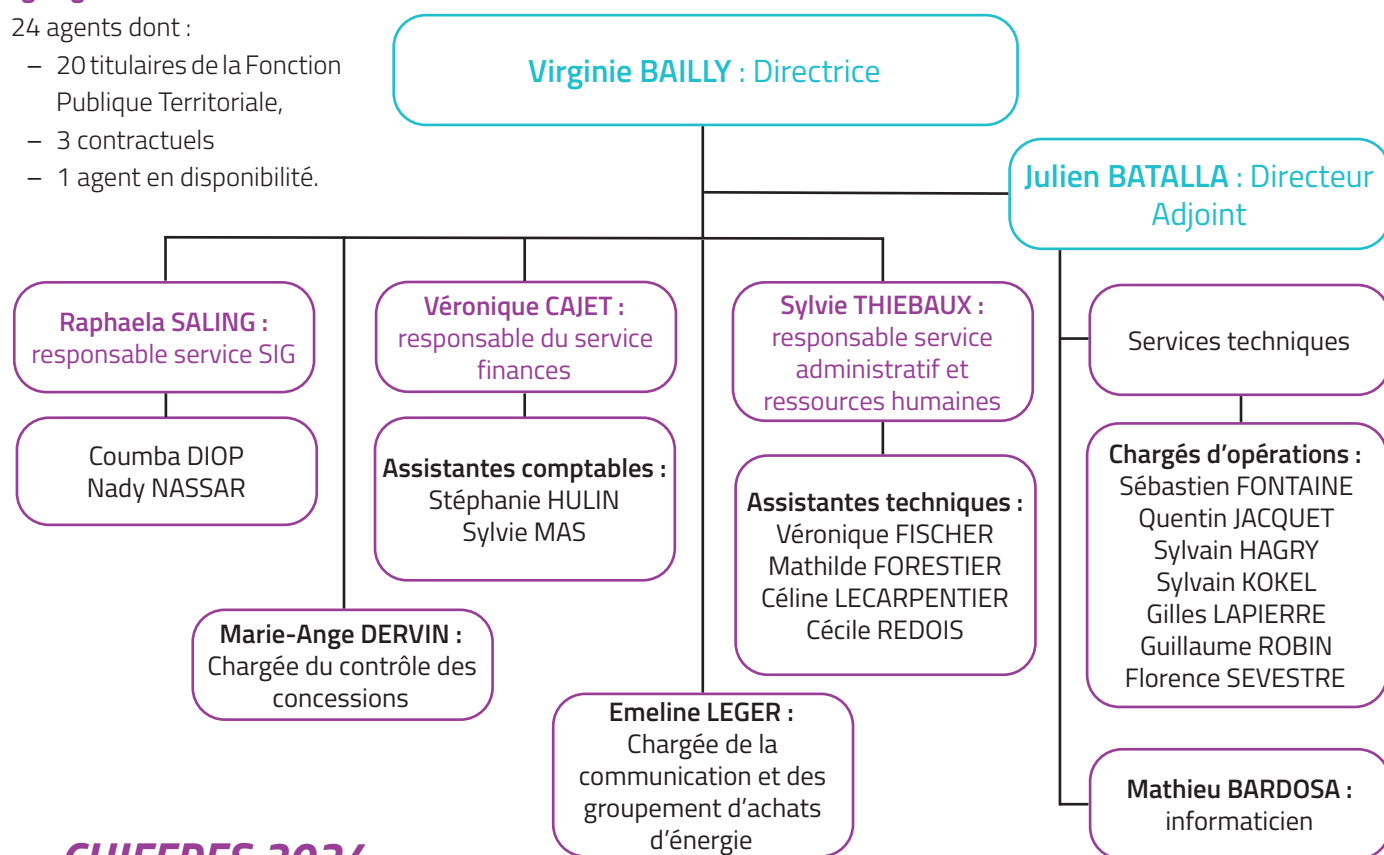
La collectivité s'est fixé des objectifs structurants pour la carrière des agents dès 2024 et pour les années à venir :

- La mise en place de plans de carrière pour les agents en poste comprenant notamment les niveaux de rémunération,
- La refonte des fiches de poste,
- L'élaboration de plans de formation,
- La rédaction d'un plan de recrutement adapté.

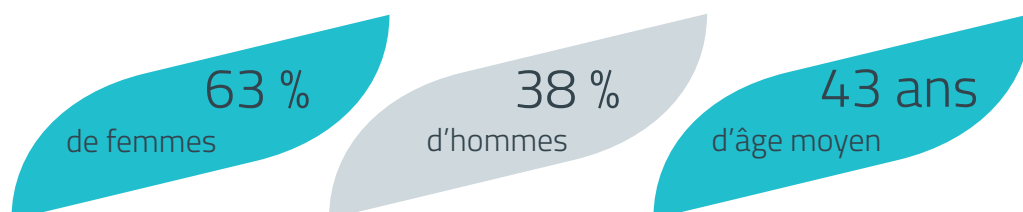
Organigramme des services au 31/12/2024

24 agents dont :

- 20 titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- 3 contractuels
- 1 agent en disponibilité.



CHIFFRES 2024



GLOSSAIRE

AODE : Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité/Energie
APLC : Autorité Publique Locale Compétente
ATU : Avis de Travaux Urgent
BF : Ballon Fluo (type de luminaire d'éclairage public)
BT : Basse Tension
CRAC : Compte-Rendu annuel d'Activités du Concessionnaire
DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
DT : Déclaration de Travaux
ENR : Énergies Renouvelables
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale : intercommunalité
FACE : Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification
FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
GESCOD : Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement : réseau régional multi-acteur pour la coopération et la solidarité internationale
HTA : Haute Tension de Type A (moyenne tension)
IM : Iodure Métallique (type de luminaire d'éclairage public)
IRVE : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques
KV_a : Kilovolt ampère - puissance électrique des contrats de fourniture d'électricité
KWh : Kilowatt heures
MODULO : Société publique Locale MObilité Durable Locale - créée par des syndicats d'énergies dont le SIEM
MWh : Mégawatt heures
PCRS : Plan Corps de Rue Simplifié
PPI : Programme Pluriannuel d'Investissement
SIEM : Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne
SHP : Sodium Haute Pression (type de luminaire d'éclairage public)
SIG : Système d'Information Géographique

Mentions obligatoires :

Directrice de publication Virginie BAILLY, directrice

Publication : septembre 2025

Crédits photos, tous droits réservés :

Couverture et pages 8 et 16 : @Yves Léger

Pages 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 17, 20, 22, 23, 26 et 27 : Territoire d'énergie Marne

Pages 8, 9, 18, 22 et 28 : FNCCR

Page 5 : GRDF

Pages 5 et 17 : ENEDIS

Page 5 : ORANGE

Page 27 : GESCOD

Page 27 : Association Terre Avenir, Forum du Climat



www.siem51.fr
